

L'OFS et Promesses d'Église dans le souffle de l'Esprit !

En 2020, l'OFS rejoint la cinquantaine d'organisations de l'Église de France membres de Promesses d'Église.

Promesses d'Église : une démarche synodale

Ces organisations ont répondu à l'appel de la « Lettre du Saint-Père au Peuple de Dieu » de 2018. Le pape affirme qu'« il est nécessaire que chaque baptisé se sente engagé dans la transformation ecclésiale et sociale dont nous avons tant besoin » pour dessiner le visage de l'Église de demain. Cette Église doit donner envie de suivre le Christ.

Dans ce but, Promesses d'Église a choisi de travailler plusieurs thématiques : égale dignité des baptisés ; femmes dans l'Église ; les plus vulnérables ; les abus ; la vie et la formation des clercs ; l'Église et ses périphéries...

Sur ces points, le Synode, en 2021, a conforté Promesses d'Église dont la démarche est par nature synodale entre mouvements et services. Ce synode bouscule aussi l'agenda des axes de travail. Le 15 mai 2022, Promesses d'Église a adressé une contribution à la Conférence des évêques de France. Cette contribution est née des propositions formulées par 9 groupes de travail et un grand nombre de ses membres. Le texte comporte trois parties.

Trois parties et cinq priorités

La première décrit le chemin synodal de Promesses d'Église, la deuxième les rêves qui se sont exprimés au cours de ce chemin et la troisième présente les propositions

de « pas » attendus pour que l'Église devienne plus synodale.

Selon la méthode choisie par le collectif, le texte présente aussi bien ce qui fait consensus au sein de Promesses d'Église que les différences de points de vue et/ou de formulation et les points de désaccord qui demeurent. Lors d'une dernière assemblée plénière, les 5 priorités suivantes ont été définies :

1. Réfléchir et retravailler la place des femmes et des hommes dans l'Église.
2. Être à l'écoute du monde de manière constante pour discerner « les signes des temps » et entendre les appels de l'Esprit.
3. Inventer de nouveaux modes de collaboration entre évêques, religieux et laïcs au niveau national.
4. Mettre en place une formation initiale et une formation continue commune aux séminaristes, aux prêtres et aux laïcs.
5. Mettre en place une formation spécifique pour tous les éducateurs, prêtres et laïcs à l'identification des processus d'emprise et à l'apprentissage des critères d'une relation ajustée.

« Va & répare mon église » au sein du groupe « Les périphéries »

Le message de San Damiano et la place des « lépreux » dans la conversion de saint François ont conduit l'OFS à rejoindre le groupe de travail « Les périphéries » et à me mandater comme conseiller « Présence au Monde ».

Fraternité franciscaine à la une

Dans ce groupe, au nom de l'OFS, il m'a semblé utile de souligner quelques caractéristiques de notre ordre, dont on n'a pas toujours conscience, tellement elles s'intègrent dans notre esprit de minorité.

À l'OFS, il n'y a pas de gouvernance sans conseil. Un ministre n'exerce sa mission qu'avec et qu'au sein de son conseil. Un trésorier, un secrétaire... avant d'assumer sa mission est membre du conseil et participe pleinement à la gouvernance. Cette expérience d'une gouvernance « horizontale » démontre que cela est possible au sein de l'Église.

Un des pas prioritaires est une formation des clercs à une gouvernance partagée, pour la mise en œuvre d'authentiques conseils leur permettant d'être pleinement au service du peuple de Dieu...

Par ailleurs, on le constate avec Promesses d'Église : tout passe par l'organisation territoriale, à savoir les diocèses. Quelles places pour les mouvements ? Pour répondre à cette question, souvent, on fait des contorsions intellectuelles et opérationnelles ! Penser l'Église non pas en pyramide territoriale mais en un système matriciel qui communique serait un pas heureux.

Au sein des fraternités, un prêtre séculier peut être membre d'une fraternité et donc ne pas être l'assistant spirituel de celle-ci. Ce positionnement de clerc est une source de liberté pour lui-même qui n'est pas dans la posture du « guide » avec les laïcs. Pour un prêtre, c'est l'occasion de poser leur charge, et nous pouvons observer combien cela leur fait du bien. Pour l'ensemble, cela donne une expérience ecclésiale non centrée sur le pasteur mais sur la fraternité, donc la communauté.

Nos constitutions posent deux règles essentielles qui sont des trésors de synodalité :

Personne ne se porte volontaire à une mission au sein de la Fraternité, on répond toujours à un appel formel de nos frères et sœurs qui nous élisent.

Toute mission est bornée dans le temps, 3 ans, renouvelable une fois. De plus, en matière de charge, la mission de ministre « celui qui est au service » de la Fraternité est limitée à deux mandats, très exceptionnellement trois. Et il est inenvisageable de cumuler les missions de ministre à deux niveaux en même temps.

Outre l'esprit de minorité, cher à saint François, ces règles rendent peu possible l'appropriation des responsabilités, voire cela nous amène à les penser avec un terme et donc à faire confiance à nos successeurs. À peine reçues, on sait que l'on travaille déjà en lien et en union avec ceux à qui elles seront transmises.

« Va & répare mon église » en créant des groupes locaux de Promesses d'Église...

Le synode est une façon de vivre notre foi. Cela passe par la rencontre de nos frères et sœurs membres d'autres mouvements, services, groupes de vie évangélique... Pour cela, sentons-nous appelés à développer Promesses d'Église avec les autres. Osons nous ouvrir à la vie de nos diocèses. Répondons présents à l'appel de notre Projet de vie (art 6) : Chacun d'entre nous est membre de l'Église. « Inspirés par saint François [...], ils s'engageront à vivre en pleine communion avec le pape [...], dans un dialogue confiant et ouvert de créativité apostolique. » ■

■ Étienne Poisson,
conseiller présence au monde
du conseil national OFS,
Buellas (01)